

**DELIBERATION N° 2026-20  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Date de convocation : 17 avril 2026

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte SURELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Bénédicte SURELLE, M. Cyrille MARLE, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Philippe PLANCHARD, M. Michel JALLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Brigitte TRIPON, Mme Marie-Laure BOISSON, Mme Christine LEBON, , Mme Elisabeth GATARD, , M. Anthony PAUCHARD, , Mme Anaïs SCHAUFFLER

Absents excusés : Mme Elodie CAILLARD donne pouvoir à M. Anthony PAUCHARD  
M. Sébastien DAVOINE donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Eric LAFFOND donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte TRIPON

Objet : Redevances Occupation du Domaine Public 2026

Les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal routier ou non, aérien, souterrain.

Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance. Il en est de même pour le concessionnaire ENEDIS concernant les réseaux publics de distribution d'énergie électrique ainsi que le concessionnaire GRDF pour les réseaux de distribution de gaz.

Les redevances du domaine public pouvant être perçues par la commune en 2026, sont les suivantes

EDF	245,00 €
TELECOM	1476,42 €
GAZ	414,00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame la Maire, et après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant les redevances du domaine public.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les Nancy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Brigitte TRIPON



La Maire,  
Bénédicte SURELLE

